

## AllianzGI s'engage pour l'inclusion de critères de performances ESG ambitieux dans la rémunération des dirigeants

- AllianzGI votera contre les rémunérations des dirigeants des grandes capitalisations européennes qui n'incluent pas d'indicateurs clés de performance ESG dans leurs politiques.
- Les résolutions liées à la rémunération sont globalement le domaine le plus controversé.

**22 février 2022.** Allianz Global Investors, l'un des principaux acteurs mondiaux de la gestion active, publie aujourd'hui son analyse annuelle de l'exercice de ses droits de vote en assemblée générale, sur près de 110 000 résolutions déposées en 2021 par les sociétés et des actionnaires. Les résultats confirment une disparité continue et marquée entre pays en matière de pratiques de gouvernance d'entreprise.

En tant que gérant actif, AllianzGI adopte une approche de gestion très active, globale et cohérente. La société de gestion est prête à s'opposer aux propositions des sociétés dans laquelle elle investit qui ne répondent pas à ses attentes, et à remplir son devoir d'agir dans l'intérêt des clients en examinant chaque résolution à son mérite. Au cours de l'année 2021, AllianzGI a participé à 10183 assemblées générales (contre 10190 en 2020) et a voté contre, s'est abstenu ou s'est abstenu sur au moins un point à l'ordre du jour à 68% (contre 72 % en 2020). La société de gestion s'est opposée à 21% (23% en 2020) de l'ensemble des résolutions dans le monde.

AllianzGI a apporté plusieurs modifications à sa politique de vote en 2022, notamment en renforçant ses principes de gouvernement d'entreprise portant sur les problématiques de développement durable. AllianzGI attend des grandes capitalisations européennes qu'elles incluent des indicateurs de performance ESG dans les politiques de rémunération des dirigeants, et, en 2023, s'opposera aux politiques de rémunération qui ne le font pas. AllianzGI a également renforcé ses règles de vote concernant la diversité ethnique au Royaume-Uni et aux États-Unis, indiquant ainsi clairement qu'elle attend des entreprises de ces pays une démarche de diversité au-delà de celle du genre.

Dans ce contexte, **Matt Christensen, Global Head of Sustainable and Impact Investing** chez Allianz Global Investors, déclare :« *En tant qu'investisseur actif, l'exercice de nos droits de vote est l'un des outils les plus puissants à notre disposition pour changer les pratiques. Conformément à notre désir de façonner un avenir plus durable avec des résultats positifs mesurables, nous voulons nous assurer que les sociétés dans lesquelles nous investissons alignent leurs politiques de rémunération des dirigeants sur des indicateurs clés de performance ESG et nous nous opposerons à celles qui ne le font pas* ».

### Rémunération des dirigeants

Les propositions liées à la rémunération se sont avérées être, une fois de plus, le domaine le plus controversé. AllianzGI a voté contre 47% (2020 : 49%) de l'ensemble des résolutions liées à la rémunération. AllianzGI s'est abstenu une nouvelle fois dans 6% des cas, résultat du nombre croissant d'engagements avec les sociétés visant à améliorer les plans de rémunération.

En 2021, AllianzGI a adapté ses principes de vote, examinant les résolutions de rémunération généreuse au cas par cas chaque fois que les entreprises avaient reçu une aide d'État directe substantielle, avaient procédé à des licenciements importants, ou dans le cas de réductions de dividendes (non prescrites par les régulateurs) suite de la pandémie de Covid-19. Comme en 2021, AllianzGI continue à suivre de près les politiques de rémunération des entreprises dans le contexte de la pandémie.

### **Facteurs environnementaux et sociaux**

Pour la première fois, les entreprises ont déposé des résolutions sollicitant le consentement des actionnaires sur leur stratégie climatique. En conséquence, AllianzGI a élaboré des directives de vote spécifiques définissant ses attentes vis-à-vis des entreprises : l'établissement d'objectifs, de jalons clairs et un engagement à rendre compte des avancées chaque année, conformément à un cadre de *reporting* établi, afin que les investisseurs puissent juger des progrès. Les votes sur les résolutions climatiques ont été souvent prises après un dialogue avec l'entreprise, à l'occasion duquel celle-ci a clarifié les détails de sa stratégie climat, son niveau d'ambition et s'est engagée à reporter annuellement sur avancement. AllianzGI a voté pour les 31 résolutions climat déposées par 30 sociétés. Tout en reconnaissant que les entreprises ayant déposé des résolutions en 2021 ont été les premières à faire acte de transparence, AllianzGI appliquera une démarche comparative plus structurée et exigeante à l'avenir, dans la mesure où les résolutions climat deviendront plus courantes et les pratiques d'analyse plus standardisées.

Alors qu'AllianzGI encourage les entreprises fortement émettrices de carbone à soumettre au vote leur stratégie climat, elle a soutenu toutes les résolutions d'actionnaires à caractère consultatif non contraignant sur les plans d'action climat. La société de gestion a ainsi soutenu 83% des résolutions demandant des rapports climat améliorés et 100% des propositions sur l'impact environnemental sur les communautés.

### **Promouvoir des conseils de haute qualité**

Malgré une légère baisse des votes contre les résolutions liées aux administrateurs (23% en 2021 contre 26% en 2020), des inquiétudes majeures subsistent quant à la composition équilibrée de nombreux conseils. AllianzGI s'est opposé à de nombreuses sociétés dont le conseil d'administration et/ou les comités du conseil d'administration n'étaient pas suffisamment indépendants en raison de la durée de mandat des administrateurs ou qui étaient des représentants des principaux actionnaires. C'était particulièrement préoccupant aux États-Unis. Le cumul des mandats reste également un problème majeur. AllianzGI fut vigilant sur les mandats des dirigeants, en particulier pour les entreprises fortement impactées par les implications économiques de la pandémie.

### **France**

En France, AllianzGI a voté contre 20% de l'ensemble des résolutions, comme en 2020. Cette stabilité résulte du dialogue permanent avec les entreprises et des décisions prises par le conseil d'administration en lien avec la crise du Covid19.

**Rémunération des dirigeants** : AllianzGI s'est opposé à la rémunération des dirigeants (ex ante et ex post) dans 24% des cas contre 25% l'année dernière. Dans le contexte de la poursuite de la pandémie de Covid19, 2021 a constitué un test pour l'application des politiques de rémunération votées en 2020, notamment en ce qui concerne les plans d'actions de performance, fournir l'assurance que les rémunérations refléteraient le nouveau paradigme économique ainsi que la performance long-terme des entreprises. AllianzGI s'est opposé aux rémunérations qui n'étaient pas soutenues par des objectifs solides et suffisamment ambitieux, une transparence suffisante des indicateurs clés de performance et de leur atteinte et lorsque l'utilisation et la portée du pouvoir discrétionnaire du Comité de Rémunérations n'étaient pas claires. AllianzGI s'est abstenu de voter sur 9% des résolutions de rémunération, en raison de son dialogue permanent avec les entreprises bénéficiaires. AllianzGI salue l'inclusion d'indicateurs clés de performance liés à l'ESG, mais veille à ce que ceux-ci soient suffisamment spécifiques, pertinents, mesurables et ambitieux.

**Résolutions relatives aux administrateurs** : AllianzGI s'est opposé dans 22% des cas aux élections d'administrateurs, en retrait par rapport à l'année dernière (18%). Mais 2021 avait connu une amélioration significative par rapport à 2019 (30% de votes contre). Les principales raisons d'opposition ont été liées au

cumul des mandats et à la présence d'un membre du conseil non indépendant au sein du comité d'audit. AllianzGI estime que ce comité doit être indépendant à 100%. Dans certains cas, la société de gestion, qui favorise la dissociation des fonctions de directeur général et président, a soutenu la réélection d'un PDG car elle estimait inapproprié de déstabiliser l'entreprise dans le contexte de la crise du Covid-19 et considérait que des contre-pouvoirs existaient avec la présence d'un administrateur référent indépendant aux responsabilités élargies.

**Résolutions portant sur les autorisations de capital** : AllianzGI s'est opposé dans 27% des résolutions d'émission ou de rachat d'actions contre 30% en 2020. Les mêmes considérations ont été appliquées, telles que les résolutions portant sur les autorisations d'augmentation de capital avec ou sans droits de préemption plus élevés que les principes d'AllianzGI. Toutefois, AllianzGI a fait preuve de souplesse cette année, analysant au cas par cas les résolutions, afin d'assurer aux entreprises la flexibilité financière nécessaire pour traverser la crise.

**Marie-Sybille Connan, Senior stewardship analyst**, commente : « *En France, 2022 sera une saison de vote chargée et riche en matière de gouvernance d'entreprise. Les résolutions climat devraient se multiplier. Nous nous attendons également à une présence accrue d'actionnaires activistes, qui pourraient déposer des résolutions alternatives sur la composition des conseils d'administration. La dissociation des rôles de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration dans le cadre de la succession des PDG sera un thème très présent. Nous estimons que la nomination d'un Président non exécutif mais non indépendant est contraire à nos principes de vote. Nous serons donc très vigilants sur les raisons apportées par le Conseil d'Administration* ».

#### Pourcentage des votes contre les résolutions par pays en 2021

Royaume Uni	4%
Suède	10%
Espagne	11%
Pays-Bas	12%
Chine	15%
Allemagne	17%
Taiwan	18%
Suisse	18%
Belgique	20%
France	20%
Hong Kong	25%
Italie	32%
Japon	32%
Etats-Unis	40%

#### Pourcentage des votes contre les résolutions sur la rémunération par pays en 2021

Japon	17%
Royaume Uni	20%
Suisse	22%
France	24%
Taiwan	29%
Suède	32%
Pays-Bas	36%
Allemagne	38%
Espagne	43%

Chine	48%
Italie	51%
Belgique	59%
Etats-Unis	84%
Hong Kong	95%

### Pourcentage des votes contre les résolutions relatives aux administrateurs par pays en 2020

Royaume Uni	5%
Espagne	6%
Pays Bas	10%
Suède	11%
Chine	15%
Belgique	16%
Suisse	16%
Allemagne	16%
France	22%
Taiwan	23%
Etats-Unis	28%
Hong Kong	29%
Japon	35%
Italie	48%

### Note aux rédacteurs

AllianzGI publie en temps réel l'ensemble des votes exprimés, y compris les commentaires sur les votes contre la direction et les abstentions. Pour consulter l'outil de proxy voting d'AllianzGI, veuillez consulter <https://vds.issgovernance.com/vds/#/MjQwMQ==/>

Pour plus d'informations sur l'approche d'AllianzGI en matière de gestion active, veuillez consulter le site : <https://www.allianzgi.com/en/our-firm/esg/documents#keypolicypolicydocumentsandreports>

### Contacts presse

#### Allianz Global Investors

Marion Leblanc-Wohrer +33 (0)1 73 05 77 91 [marion.leblancwohrer@allianzgi.com](mailto:marion.leblancwohrer@allianzgi.com)

#### Steele & Holt

Servane Taslé +33 (0)6 66 58 84 28 [servane@steeleandholt.com](mailto:servane@steeleandholt.com)

Charlotte Forty de Lamarre +33 (0)7 72 32 16 74 [charlotte@steeleandholt.com](mailto:charlotte@steeleandholt.com)

### A propos d'Allianz Global Investors

Allianz Global Investors est un gestionnaire d'actifs de premier plan qui compte plus de 700 professionnels de l'investissement présents dans 23 bureaux à travers le monde. AllianzGI gère plus de 673 milliards d'Euros d'actifs pour les particuliers, les family offices et les investisseurs institutionnels (données au 31 décembre 2021).

Le terme « actif » constitue la clef de voûte de notre vocabulaire. Nous mettons en œuvre une approche résolument active de la création de valeur pour nos clients. Notre démarche n'est pas guidée par des motivations commerciales : nous cherchons avant tout à répondre à leurs besoins en apportant une réelle valeur ajoutée, au-delà d'un simple gain économique. Nous investissons sur le long terme, en capitalisant sur notre expertise innovante de l'investissement et nos ressources mondiales. Notre objectif est d'offrir des prestations de premier plan à nos clients, où qu'ils soient dans le monde et quels que soient leurs besoins d'investissement.

### Avertissement

Investir comporte des risques. La valeur d'un investissement et les revenus qui en découlent fluctuent et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital investi. Les performances passées ne sont pas représentatives des performances futures. Il s'agit d'une communication commerciale. C'est uniquement à titre d'information. Ce document ne constitue pas un conseil en investissement ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir un titre et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de tout titre. Les points de vue et opinions exprimés ici, qui peuvent être modifiés sans préavis, sont ceux de l'émetteur ou de ses sociétés affiliées au moment de la publication. Certaines données utilisées proviennent de diverses sources considérées comme fiables, mais l'exactitude ou l'exhaustivité des données ne sont pas garanties, et aucune responsabilité n'est assumée pour toute perte directe ou consécutive résultant de leur utilisation. La duplication, la publication, l'extraction ou la transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, n'est pas autorisée. Ce matériel n'a été examiné par aucune autorité réglementaire. En Chine continentale, il n'est utilisé que comme support pour les produits d'investissement offshore proposés par les banques commerciales dans le cadre du programme Qualified Domestic Institutional Investors conformément aux règles et réglementations applicables. Ce document ne constitue pas une offre publique en vertu de la loi n° 26.831 de la République argentine et de la résolution générale n° 622/2013 du NSC. Le seul but de cette communication est d'informer et ne constitue en aucun cas une promotion ou une publicité des produits et/ou services d'Allianz Global Investors en Colombie ou auprès des résidents colombiens conformément à la partie 4 du décret 2555 de 2010. Cette communication ne vise en aucun cas pour initier directement ou indirectement l'achat d'un produit ou la fourniture d'un service proposé par Allianz Global Investors. Par la réception de son document, chaque résident en Colombie reconnaît et accepte d'avoir contacté Allianz Global Investors de sa propre initiative et que la communication ne découle en aucun cas d'activités promotionnelles ou marketing menées par Allianz Global Investors. Les résidents colombiens acceptent que l'accès à tout type de page de réseau social d'Allianz Global Investors se fasse sous leur propre responsabilité et initiative et sont conscients qu'ils peuvent accéder à des informations spécifiques sur les produits et services d'Allianz Global Investors. Cette communication est strictement privée et confidentielle et ne peut être reproduite. Cette communication ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières en Colombie conformément à la réglementation sur les offres publiques énoncée dans le décret 2555 de 2010. Cette communication et les informations fournies ici ne doivent pas être considérées comme une sollicitation ou une offre par Allianz Global Investors ou ses affiliés pour fournir des produits financiers au Brésil, au Panama, au Pérou et en Uruguay. En Australie, ce document est présenté par Allianz Global Investors Asia Pacific Limited ("AllianzGI AP") et est destiné à l'usage des consultants en investissement et autres investisseurs institutionnels/professionnels uniquement, et n'est pas destiné au public ou aux investisseurs particuliers. AllianzGI AP n'est pas autorisé à fournir des services financiers aux clients de détail en Australie. AllianzGI AP (Australian Registered Body Number 160 464 200) est exempté de l'obligation de détenir une licence australienne de services financiers étrangers en vertu de la loi sur les sociétés de 2001 (Cth) conformément à l'ordre de classe ASIC (CO 03/1103) en ce qui concerne la fourniture de services financiers aux clients grossistes uniquement. AllianzGI AP est agréé et réglementé par la Hong Kong Securities and Futures Commission en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Ce document est distribué par les sociétés suivantes d'Allianz Global Investors : Allianz Global Investors U.S. LLC, un conseiller en investissement enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis ; Allianz Global Investors Distributors LLC, distributeur enregistré auprès de la FINRA, est affilié à Allianz Global Investors U.S. LLC ; Allianz Global Investors GmbH, une société d'investissement en Allemagne, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) ; Allianz Global Investors (Schweiz) SA ; Allianz Global Investors Asia Pacific Ltd., agréée par la Hong Kong Securities and Futures Commission ; Allianz Global Investors Singapore Ltd., réglementée par l'Autorité monétaire de Singapour [numéro d'enregistrement de la société 199907169Z] ; Allianz Global Investors Japan Co., Ltd., enregistrée au Japon. AdMaster : 2037884

## Active is: Allianz Global Investors

\*Données au 30 septembre 2022